Vol. LI SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 13 JANVIER 1922 No. 9

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.50
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce .... [illegible] sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, par ligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et décès seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant journal ou l'imprimerie devront être [illegible]:

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

LES HEROS OUBLIES

LE PERE HUGONARD, O. M. I.

En 1867 le Père Vital Grandin, O. M. I., était nommé évêque co-adjuteur de Mgr Taché et en 1871 devenait titulaire du nouveau diocèse de Saint Albert aujourd'hui archidiocèse d'Edmonton. En 1873 il fit un voyage en France dans l'intérêt de ses missions. Doué d'une éloquence pénétrante et profondément convaincu du besoin d'ouvriers évangeliques pour l'extension de la foi et de la civilisation il fut sollicité par l'oeuvre de l'oeuvre de la Propagation de la Foi de donner dans toute la France des sermons et des conférences sur la nécessité d'aider au récrutement des missions. Il prêcha avec succès dans 23 cathédrales et dans nombre d'églises, de chapelles et de salles de cercles. Il obtint pour les Missions du Nord-Ouest dix-sept nouveaux évangéliques. Se souvenant toujours avec émotion, de la maison de son noviciat il se rendit a Notre-Dame de l'Osier, où il parla avec chaleur, de ses missions, n'en cachant pas les difficultés, les labeurs et les sacrifices. Un jeune novice Joseph Hugonard fut grandement frappé des entretiens de Mgr Grandin et souhaita avec ardeur de devenir missionnaire au Nord-Ouest Canadien. Son désir fut exaucé et le 11 mars 1874 Mgr Grandin ordonnait prêtre ce jeune novice qui était né au village de Colombe, département de l'Isère le 1er juillet 1848 de Joseph Hugonard cantonnier et de Françoise Rivat. Le nouveau prêtre s'embarqua au Hâvre le 25 avril 1874 et arriva à la Rivière-Rouge le 28 mai. Assigné a la mission de Qu'Appelle, il fit le voyage en charettes a boeuf, jeune 26 ans a peine il trouva ce voyage monotone et fit presque tout le trajet a pied, respirant le grand air vif de la prairie qui fortifia ses faibles poumons a tel point qu'il devint quelques années après cet homme au tempérament d'acier, a la santé de fer que tous admiraient.

A la vallée de Qu'Appelle, il trouva le Père Décorby, O. M. I., qui depuis six ans travaillait seul dans cette immense vallée. Le Père Décorby continua son ministère ambulant, suivant les Métis et les Indiens dans leurs courses folles a travers la prairie et le Père Hugonard resta seul a la maison en cette pauvre cabane de "logs" de 14 pieds sur 18 qu'on appelait "La Maison". Un tout petit groupe de Métis restait aux environs de la mission tandis que la plus grande partie courait la prairie, vivant le jour le jour, ne revenant qu'une fois l'année pour quelques semaines seulement voir ceux qu'ils avaient laissés. Ce genre de vie rendait le ministère difficile et voué a peu de résultats.

Le Père Hugonard se mit a l'étude des langues, il lui fallait apprendre plusieurs dialectes sauvages et de plus d'anglais. Au contraire du Père Décorby et du Père St-Germain, O. M. I., qui vint dans la suite, le Père Hugonard ne se fit pas de suite a sa nouvelle vie. Il avait rêvé la vie de missionnaire tout autrement, il voyait le peu de résultats qu'avait obtenu le Père Décorby depuis six années d'apostolat, et il se rendait déjà compte que le sien ne serait pas plus fructueux. En ces premières années il souffrit énormément, il souffrit physiquement et matériellement de la grande pauvreté, de privations de toutes sortes, du froid, de la faim, du manque de pain dont il fut privé presque entièrement pendant dix ans, jusqu'à l'arrivée du chemin de fer.

Une fois par année lui ou le Père Decorby se rendait bien a la Rivière-Rouge, en charettes à boeufs, et en ramenait quelques provisions dont six à sept sacs de farine, lorsqu'ils pouvaient se les procurer, mais avec les difficultés du voyage, le partages qu'il fallait faire avec les Indiens de rencontre qui souvent étaient mal disposés pour les blancs, qu'ils considéraient comme des usurpateurs, ces provisions arrivaient toujours bien amoindries.

Les plus grandes souffrances qu'endura le Père Hugonard en ces premières années de missions furent les souffrances morales et intellectuelles, il souffrit beaucoup de l'isolement, au milieu de populations peu ou point civilisées, grossières et ignorantes. Fils de cette Congrégation des Oblats qui venait au lendemain de cette guerre néfaste franco-allemande de 1870-71 de fournir à la capitale de la France son cardinal qui devait être le premier constructeur de cette célèbre basilique de Montmartre. Sorti de cette école apostolique de Notre-Dame de l'Osier qui à fourni tant de grands et intrépides missionnaires, de grands théologiens et des prédicateurs de renom, des restaurateurs de basilique et de grands pèlerinages. Le Père Hugonard revoyait par la pensée les travaux de ces frères aînés dans l'apostolat, il les voyait avec leurs peines, mais au moins ayant eu du succès et par là des consolations. Mais lui perdu au milieu de cette immense vallée de Qu'Appelle d'où lui viendrait le succès et les consolations? N'était-ce pas tenter Dieu que d'essayer de convertir ces Indiens, qui de temps immémorial avaient vécu de leurs moeurs païennes et de leurs supertitions. Songeant à tout cela et voyant le peu de résultats de ses efforts, il se laissait aller souvent a une sorte de découragement et des larmes amères lui venait souvent aux yeux. Mais comme il était un religieux fidèle a son voeu d'obéissance, il restait a son poste et devant Dieu, dans la prière il reprenait courage se disant que son heure d'action n'était pas encore venue.

Cette heure impatiemment désirée allait venir et voici comment. La vallée de Qu'Appelle étant habitée par des tribus indiennes taut que du Canada que des Etats-Unis qui y venaient pour la chasse au buffalo. Il arrivait souvent que des tribus ennemies se rencontraient et alors des combats terribles s'engagaient et il y avait des blessés abandonnés et des morts. Or un jour à la suite d'un de ces combats, le Père Hugonard recueillit sur le champ de bataille, six petits enfants dont les parents avaient été tués, il les emmena a la Mission et les adopta. A partir de ce moment il trouva les journées moins longues et moins tristes en s'occupant de ces enfants qui ne tardèrent pas à acquérir quelques notions de civilisation. Le Père Hugonard avait trouvé sa voie, il élèverait les enfants Indiens, comprenant que par eux l'on arriverait à civiliser les descendants des farouches Indiens.

Un autre moyen qui aida le Père Hugonard dans la civilisation des Indiens fut celui-ci. Les Métis avaient quelquesfois des démélés avec les Indiens et souvent il y avait des batailles. Lorsque les Métis faisaient des prisonniers ils les emmenaient au Père qui après les avoir gardés quelques temps avec lui, choisisait un moment propice et les rendait a leurs tribus. Cela lui gagnait un peu de sympathie chez les Indiens. De ces enfants abandonnés, véritables orphelins de guerre le Père Hugonard en eut jusqu'à seize. Aidé de quelques bons Métis, il arriva a leur procurer la nourriture, le vêtement et les soins corporels, mais il ne pouvait que difficilement agrandir sa petite famille sans obtenir du secours. Là-bas, plus à l'Ouest, deux grands missionnaires qui ont joué un rôle prepondérant dans la civilisation des Indiens, Mgr Grandin et le Père Albert Lacombe, dont ont pouvait dire qu'un mot de sa bouche aux Pieds-Noirs valait mieux qu'un régiment aux ordres d'Ottawa. Ces deux grands missionnaires suivaient avec attention les résultats obtenus par le Père Hugonard. Depuis longtemps ils cherchaient ce qui pourrait être fait pour hâter la civilisation des Indiens. Des résultats obtenus à Qu'Appelle ils conclurent d'accord avec Mgr Taché, que pour obtenir un résultat durable et pratique, pour arriver a civiliser, non les vieux Indiens, mais au moins leurs descendants, les enfants, il fallait établir des écoles indiennes, obtenir une loi les obligeant a tenir ces enfants à l'école et pour qu'ils ne deviennent pas une charge a la société, leur apprendre soit un peu de travail de l'agriculture, soit un métier industriel, de manière qu'une fois sortis de l'école ils puissent gagner leur vie par le travail de leurs mains. Un plan fut étudié avec soin et trouva de chaudes adhésions chez les hommes publics auquel il fut soumis, Mgr Taché le présenta au gouvernement en un voyage qu'il fit à Ottawa en 1883. Il fut accepté.



La Vallée de Qu'Appelle

D'après ce plan ces écoles indiennes industrielles seraient entretenues sur les fonds publics et demeureraient sous le contrôle de l'Etat, tout en étant sous la direction des missionnaires et de leurs dévouées auxilaires les religieuses.

Vers le 23 septembre 1884 la première école industrielle indienne de l'Ouest s'ouvrait à près de 50 enfants et le Père Hugonard en devint le principal. Trois Soeurs Grises arrivèrent de Montréal le 21 octobre pour prendre charge de l'éducation des filles. La première école industrielle indienne était donc fondée.

Avant de donner quelques notes sur l'oeuvre du Père Hugonard à l'école industrielle pour mieux faire comprendre quelle impulsion un homme de sa trempe pouvait lui imprimer dans une prochaine notice, nous le verrons à l'oeuvre dans quelques grandes circonstances de sa vie.

—G. C.

LEGISLATURE MANITOBAINE

Monsieur Joseph Bernier a demandé la production des renseignements suivants:

(a) Le nombre de prescriptions pour la bière, le vin, les liqueurs, le whiskey, les alcools de tous genres, émises par les membres de la profession médicale du Manitoba depuis la passation de l'Acte de Tempérance, 1916; par mois, et par année jusqu'à date.

(b) Le nombre de prescriptions pour la bière, le vin, les liqueurs, le wiskey, les alcools de tout genre, remplies et délivrées par les pharmaciens de la province du Manitoba depuis la passation de l'Acte de Tempérance, par mois et par année jusqu'à date.

(c) La quantité de liqueur vendues et délivrées par les pharmaciens du Manitoba depuis la passation de l'acte de Tempérance.

(d) La quantité de liqueur de toutes sortes vendues par le gouvernement du Manitoba aux pharmaciens de la Province depuis l'établissement des magasins de liqueurs officiels.

(e) La quantité de liqueur de toutes sortes achetées par le gouvernement du Manitoba et emmagasinées dans les magasins officiels de la Province.

(f) La quantité de liqueur de toutes sortes actuellement en possession du gouvernement du Manitoba.

Monsieur Bernier demande aussi les rapports suivants:

(a) Le nombre de poursuites prises, chaque année, par le département d'éducation en vertu de l'Acte des Ecoles Publiques et de l'Acte de l'Assistance Scolaire, pour non-assistance aux écoles publiques depuis 1916:

(b) Le nombre de convictions;

(c) La nationalité des délinquants;

(d) L'amende dans chaque cas;

(e) Le montant d'argent perçu par le gouvernement au moyen de ces amendes;

(f) Les arrondissements scolaires dans lesquelles ces poursuites ont été prises.

Le nombre d'enfants inscrits dans les écoles publiques de cette province durant les années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921.

PRETS AUX COLONS

Un rapport est aussi demandé, montrant:

(a) Le montant d'argent prêté aux colons et cultivateurs de cette province pour l'achat de chevaux, bétail, animaux de tout genre;

(b) Le prix payé par ces cultivateurs et colons pour ces chevaux, bestiaux et animaux.

(c) Le montant dû à cette date au gouvernement par les cultivateurs et colons;

(d) L'intérêt chargé à ces cultivateurs par le gouvernement;

(e) Le montant repayé à date pour ces avances;

Le montant de la taxe du Commissaire Municipal perçu par le gouvernement du Manitoba durant les derniers 10 ans; nom sde chaque municipalité et montant perçu chaque année.

Le montant total des taxes de toute nature et de tout genre perçu chaque année par le gouvernement du Manitoba durant les années 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921.

La somme totale des dépenses annuelles de chaque département du gouvernement du Manitoba, durant les années 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921.

Le montant de la dette consolidée de la province du Manitoba telle qu'elle apparaissait à la fin des années fiscales 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921.

PRETS D'HABITATION

Rapport aussi des prêts d'habitation, comme suit:

Le montant prêté par le gouvernement du Manitoba sous ce chef.

(a) Pour chaque année,

(b) L'intérêt chargé chaque année,

(c) Le montant repayé au gouvernement par les emprunteurs,

(d) Le montant encore dû par les emprunteurs au gouvernement,

DEPARTEMENT DU TELEPHONE

Un rapport du coût d'installation du téléphone automatique est demandé:

(a) Le montant d'argent dépensé par le gouvernement du Manitoba pour la substitution du téléphone automatique au systême manuel;

(b) Un estimé du montant des frais et dépenses nécessaires pour compléter cette. substitution.

Un autre rapport demandé par monsieur Bernier est: Le montant des débentures provinciales vendues par le gouvernement du Manitoba chaque année durant les années 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921; les termes et conditions de cette vente.

POUR LA DEFENSE NATIONALE

L'Association d'Education

Empêchés par la campagne électorale et ensuite par les Fêtes, nos délégués commenceront dès dimanche prochain à visiter les centres français de la province. Les paroisses les plus rapprochées d'abord, après les groupements les plus éloignés.

Il n'est pas un canadien français dans cette province, qui se désintéresse de la question d'éducation, et nos délégués désirent rencontrer toute la population. Mais ils désirent rencontrer particulièrement, ceux qui à un titre ou un autre s'occupent d'éducation.

Les commissaires d'arrondissement scolaire, leurs secrétaires, les instituteurs et institutrices, trouveront lors de la visite de notre délégué, une excellente occasion d'entrer en communication avec l'Association. Ils pourront donner verbalement nombreuses informations qui seront de nature à rendre notre action plus efficace.

LA SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE SAINT-BONIFACE

Peu de gens se souviennent d'avoir vu une assemblée des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface aussi nombreuse que celle de dimanche dernier à l'Hôtel-de-Ville. Environ 75 personnes s'étaient rendu à l'appel.

Les mesures qui devaient être prises à cette assemblée étaient il est vrai d'une certaine importance puisqu'on ne parlait de rien moins que fonder une Société St-Jean-Baptiste Manitobaine. Il y en a eu une de fondée il y a quelques années mais pour une raison ou pour une autre elle n'a pas fonctionné. Mais la nécessité qui fit fonder l'autre existe encore et cause la fondation de celle-ci. Une commision nommé spécialement pour faire ce travail et qui y a consacré de nombreuses heures, siègeant parfois jusqu'à trois fois par semaine, pendant des mois, a déposé sur la table, un projet de constitution qui fut adopté après quelques retouches. Cette constitution sera publiée prochainement et sera offerte à l'approbation d'un congrès en juin prochain.

Cet année la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface célèbre son cinquantième anniversaire de fondation. C'est la plus vieille société du pays. L'éxécutif nommé dimanche est chargé d'en organiser les fêtes et ne manquera pas de le faire avec tout l'éclat possible.

Les élections eurent lieu et en voici le résultat:

Président, M. A. Cusson.

Premier vice-président, M. A. Bernier.

Deuxième vice-président, M. J.-A. Marion.

Secrétaire-archiviste, M. I. Benoit.

Secrétaire-correspondant, M. M. Benoit.

Trésorier, M. F.-X. Lavoie.

Commissaire - ordonnateur, M. E. Lévêque.

Assistants MM. J. Senez et A. Lanthier.

Comité de régie, MM. Joseph Baril, Henri Lacerte et Adrien Potvin.

Le nouvel éxécutif a bellement l'intention de se mettre à l'ouvrage immédiatement.

LA PETITE AME EN MOURUT...

Oh qu'elle était donc longue a parcourir la route pour cette petite âme... qu'ils étaient donc durs les cailloux du chemin... qu'ils étaient donc brûlants ces rayons du chaud soleil d'été... Pourtant elle marchait toujours, toujours sans détourner la tête. Elle sentait, elle voyait, qu'elle ne pouvait ralentir le pas.

Elle pleurait, mais ses larmes mettaient un baume sur les plaies de ses pieds meurtris, les ronces se couchaient au travers du sentier qu'elle suivait et déchiraient sa pauvre robe déjà toute usée, les oiseaux eux-mêmes en la voyant passer se cachaient et rentraient au plus profond des bosquets... Où allait-elle ainsi la pauvre petite âme? Elle pouvait demeurer là où elle était, là où, n'étant rien, elle était tout. Pourtant elle était l'immensité et l'immensité ne pouvait la combler.... Toujours elle marchait..... La nuit bientôt parut: qu'elle tremblait donc la pauvrette! elle trébuchait mais aidée par le pouvoir d'en Haut, elle ne tombait pas. Repose toi, disaient les fleurs, nous te ferons un lit moelleux... Repose toi, disait l'arbuste je pencheraient sur toi les rameaux mais la petite âme marchait toujours...

Et bientôt la route devint moins dure, moins aigus devenaient les cailloux du chemin, les traitresses épines devenaient des roses et la nuit, comme chassée par des vents impetueux, fuyait au loin.

Un clarté bien douce illuminait le ciel de teintes roses et la petite âme se trouva au bout du chemin. Auprès d'un ruisseau surrrant qui chantait un mélopée, que le zéphyr lui-même n'osait soupirer, un enfant ramassait des galets.

Elle s'arrêta la petite âme; et l'enfant regarda... Qu'ils étaient beaux tous les deux!... Et la petite âme parla: je suis venue, enfant pour te chercher... je ne te connais pas, pourtant je sais, je vois que, c'est toi que je dois avoir... je pouvais demeurer où j'étais, j'étais heureuse et pourtant sans te connaître, je voulais. Oui, c'est toi... Veux-tu, petit, venir avec moi?...

Et l'enfant repondit: oui, je viens mais peut-être souffriras tu... et connais-tu mon nom Je m'appelle *amour*. Et tous deux partirent par le chemin qu'avait pris pour venir la petite âme. Mais la petite âme n'arriva jamsia au bout du chemin, l'amour en route l'avait fait mourir...

Les fleurs lui ont donné un lit moelleux... l'arbuste sur elle a courbé ses rameaux...

A. C. de la Lande

La collecte faite la semaine dernière par les jeunes aux profits de la Société de Saint Vincent de Paul a donné le beau résultat de 264 piastres en argent et audela de deux cent piastres en lingerie et provisions.

LA RELIGION A L'HONNEUR

C'était, la semaine passée, la séance publique annuelle de l'Académie Française. Rapport sur les concours littéraires. Proclamation de prix de vertus. Grande cérémonie intellectuelle et morale. La salle d'honneur du Palais Mazarin se trouve, ce jour-là, trop étroite pour embrasser l'auditoire d'élite, qui vient applaudir les deux discours traditionnels. Le premier est lu par le secrétaire perpétuel de la Compagnie, actuellement le célèbre historien Frédéric Masson. Le second, à tour de rôle, est prononcé par la plupart des Académiciens. Cette fois, le sort avait désigné M. René Doumic, directeur de la Revue des Deux Mondes, éminent critique littéraire.

Le public n'a pas été déçu. Pour la quatrième fois M. Frédéric Masson a réalisé, en se jouant, le tour de force de composer un tableau harmonieux, d'une mosaïque d'environ cent ouvrages. M. René Doumic a su honorer la vertu avec une éloquence sobre, émue, pleine de coeur.

Je ne m'attarderai pas davantage à ce spectacle accoutumé, si je ne voulais souligner la part brillante et justement remarquée que la religion a prise en cette manifestation. Au sein de cette Académie Française, où siégeait les plus hauts représentants de la pensée nationale, elle a été mise une fois de plus à l'honneur.

M. Frédéric Masson, dans son palmarès littéraire, a trouvé l'occasion de rendre hommage au mérite intellectuel du Clergé français. Le Secrétaire perpétuel avait commencé son rapport par l'élogede cinq ouvrages historiques.

"Voilà cinq livres couronnés, remarqua-t-il: quatre sont oeuvres d'ecclésiastiques. On s'est étonné que dans nos concours, et surtout dans nos concours d'histoire, les prêtres fussent ainsi partagés et que leurs noms figurassent si souvent au palmarès; il est vrai que, cette année, 12 ou 15 prêtres ont été distingués par vous: soit sur 95 lauréats un dixième environ. On s'étonnera bien davantage aux prix de vertu! Des longs séjours qu'ils ont faits, pour évangéliser les peuplades sauvages, dans des pays nouveaux, les prêtres ont composé de nombreux recueils d'observations que l'Académie couronne. Les laïques en écrivent-ils sur de pareils sujets? Pour recueillir des éléments de thèse dont on ne saurait méconnaitre l'importance et la valeur d'autres prêtres ont travaillé durant des années, et ils apportent à l'Académie le résultat de leurs efforts. En quoi, par leur soutane, se trouvent-ils disqualifiés? Quelle raison aurions-nous de les mettre à l'index, de leur infliger une cote de haine? Tout le monde ne devrait-il pas se féliciter de les voir développer ainsi dans une fraternelle émulation avec les laïques, le goût des hautes études historiques et la recherche des sanctions dont l'Académie, après les Universités de l'Etat les récompense? "

Et, en effet, dans la liste des prix je cueille au hasard, après les oeuvres historiques, mentionnées au premier plan, une étude approfondie sur certaines tribus du Centre de l'Afrique, rédigée par un Père Blanc, et une monographie d'instituteurs soldats, convertis de la guerre, due à la plume d'un Jésuite.

Mais comme s'écriait Frédéric Masson, c'est bien autre chose aux prix de vertus!

Ceux-ci se partagent en trois catégories: les grandes oeuvres, les humbles dévouements... et depuis quelques années, les familles nombreuses.

C'est M. Etienne Lamy, ce catholique éminent, mort il y a quelques années, secrétaire perpétuel de l'illustre Compagnie, qui a fait entrer l'Académie dans cette nouvelle voie. Il fonda deux prix de dix mille francs, pour "les familles de paysans français et catholiques de croyance, les plus intactes de moeurs, les plus pauvres, les plus nombreuses." Une dotation magnifique est venue depuis peu grossir, sur ce chapitre, les revenus de l'Académie française. M. et Mme. Cognacq, ayant gagné à la tête d'un grand magasin, une fortune considérable, ont offert, en faveur des familles nombreuses, méritantes et pauvres, 90 prix annuels de 25,000 francs chacun. Et ne croyez point que l'Académie soit en peine de découvrir les lauréats; elle est plutôt embarrassée de les choisir entre la foule des concurrents. Pour la seule année 1921, elle a reçu de ce chef, un total de 42,250 dossiers. Non "la race française ainsi que l'a proclamé René Doumic, n'est pas une race épuisée et à bout de sève. Mettez la seulement dans des conditions qui favorisent sa magnifique vitalité. Par exemple, a-t-il ajouté, c'est un fait que les familles nombreuses se rencontrent surtout dans les pays où les croyances religieuses se sont conservées intactes. "

Les croyances religieuses, elles animent et fortifient également des oeuvres: oeuvres d'apostolat et de charité, auxquelles l'Académie se fait un honneur de rendre hommage. Trois grandes communautés françaises, implantées en Syrie, ont bénéficié cette fois, des prix académiques et ont recueilli les applaudissements de la brillante assemblée: les Jésuites avec leur séminaire de Beyrouth; les soeurs de Charité, connues sous le nom de Marianettes, qui s'en vont, deux par deux dans les villages au secours de toutes les ignorances et de toutes les misères; les Bénédictins du mont des Oliviers, à Jérusalem. Et jusqu'en Extrême-Orient, la bienfaisance académique a découvert "cette merveille de charité la lèproserie de Shek-Lung, où les lèpreux de Chine, particulièrement misérables, et redoutables, reçoivent un asile", au nombre de 700.

Ces excursions lointaines n'ont pas fermé les yeux de l'Académie sur des spectacles plus proches. Plusieurs patronages parisiens dirigés par des prêtres, ont aussi reçu la manne académique, avec les hommages de la Compagnie. "Qui dira, s'est écrié M. Doumic, les services rendus par les patronages catholiques!"

Enfin si nous examinons le détail des modestes générosités parfois des secrets héroïsmes, sur lesquels un ami attentif et bienveillant attire les regards de nos "immortels" nous retrouvons encore la lumière divine. Ainsi Mademoiselle Thivet, qui fut autrefois la Soeur Lucie, demeurée, sous la robe laïque, invinciblement attachée à sa vocation sainte et devenue la providence de toute une paroisse.

L'orateur académique, par ses éloges, et l'auditoire par ses applaudissements, ont, une fois de plus, flétri les viielles lois, de plus en plus ébranlées désormais, qui contraignirent ces religieuses admirables à quitter leur cornette et leur bure pour continuer leurs oeuvres.

D'accord avec l'élite sociale, qui les acclamait hier sous la coupole du Palais Mazarin, le peuple qui les aime et les vénère leur rendra bientôt leurs insignes et leurs maisons.

François Veuillot.

MODERATION LEAGUE

M. Joseph Bernier a présenté la pétition de la *Moderation League*, priant la législature du Manitoba d'amender la loi de la Tempérance de telle sorte que le contrôle absolu de la vente des liqueurs soit placé entre les mains du Gouvernement.

La pétition est signée par 53,896 électeurs dûment qualifiés.

Le but de la législation demandée est de promouvoir à un plus haut degré la cause de la tempérance.

Les bars et les comptoirs sont abolis pour toujours; les signataires de la *Moderation League*, désirent maintenant faire disparaitre en autant qu'il est possible les abus du *bootlegging*, de la vente des drogues, et de la fabrication privée des alcools (Home-brew), en permettant l'achat de liqueurs garanties à des prix modérés, sous un contrôle effectif et absolu d'une commission gouvernementale.

Un Bill, dans tous ses détails sera présenté à la considération des membres de la législature et chacun pourra se rendre compte par une étude sérieuse du Bill que l'intention des pétitionnaires est non pas un développement plus grand du commerce de l'alcool, mais bien plutôt un contrôle sévère et effectif du commerce des boissons, contrôle qui aidera à perfectionner la loi actuelle et tendra à faire disparaitre les abus de tous genres dont on se plaint aujourd'hui avec raison.

Choses vécues — Et les larmes étaient venues...

Je les avais rencontrés, tous deux un matin de printemps sous une pluie de petales blancs descendant des pommiers fleuris... Elle avait 20 ans il en avait 25... et voyant tomber cette neige en avalanches serrées ils riaient tous deux, ils riaient... que faire d'autre a cet âge que de rire, et la douleur n'est-elle pas une étrangère que l'on chasse avec mépris? Les regardant ainsi, se jouant parmi les fleurs et les rayons de soleil, je me prenais a benir le Ciel de donner parfois du bonheur à la créature... et je me disais: "Riez, riez... profitez des beaux jours, si ce printemps vous couvre d'un manteau d'hermine, qui sait si demain vos yeux ne seront noyés par les larmes... Et ils riaient ils riaient toujours...

Voilà 20 ans de cela; c'était dans les grands vergers de Normandie. Ils venaient de se marier, et passaient leur lune de miel dans ces parages enchanteurs... Je les avais complètement perdus de vue; les tracas de la vie te le tourbillon de la grande ville vous entrainent et effacent de votre coeur les souvenirs les plus doux et les plus délicats...

Il y a quinze jours, je me promenais solitaire dans une allée du Broadway, quand mon regard fut attiré par la vue d'une dame en grand deuil... Je me retournai, elle en fit de même, et une exclamation nous sortit à chacun des levres: "Vous ici..." C'était ma rieuse jeune femme de Normandie. Mais que vieillie, que défaite, que changée. Elle surprit la stupeur qui se peignait sur mon visage, et me prenant les mains: "Mon pauvre cher ami, vous me trouvez bien changée n'est-ce-pas, bien vieillie...? Mais venez, je vous raconterai le détail de ma vie depuis notre dernière rencontre" et je la suivis dans une petite maison où elle avait une chambre au troisième étage. Nous étant assis tous deux, elle commença. "Quand nous nous rencontrâmes il y a... voyons... il doit y avoir 20 ans, si je ne me trompe?... je venais d'épouser un capitaine d'artillerie, le comte de X..." Le lecteur me permettra de taire les noms des héros de mon histoire veridique, les personnes vivant encore.) "Nous avions tout, grand nom, fortune et splendides relations, et nous pensions que cela durerait toujours... Nos deux premières années s'écoulèrent dans le bonheur le plus intense; il était trop grand pour pouvoir durer... Nous eûmes une petite fille... Deux mois après c'était un petit ange au ciel" et sur le visage amaigri de mon amie, je vis deux grosses larmes suivre le sillon qu'y avait creusé la douleur. "Ce fut notre premier chagrin et la source de tous les autres... Ce coup fut si dur pour mon pauvre Gaston, que malgré tous mes efforts, malgré l'amour plus vif que je lui témoignai, il se mit à boire et à déserter de plus en plus le foyer... Il voulait oublier, disait-il... Et je fus mère une seconde fois mais d'un enfant aveugle et difforme... Ce qui devait nous sauver avheva notre perte. Mon mari s'enfonça de plus en plus et peu à peu toute notre fortune s'écroula. Dix ans après, j'étais veuve, avec mon enfant difforme, lequel mourut lui aussi trois mois plus tard... J'étais seule, sans fortune, mes parents étaient morts, et n'ayant plus rien, les amis d'autrefois ne me connaissant plus...

Je pris un parti, et me plaçai grâce à une bonne recommandation, comme dame de compagnie chez une vieille baronne qui voyageait et qui il y a deux ans vint à Montréal. Elle y mourut, me laissant une petite pension modeste qui me permet de vivre seule et ignorée. Une ancienne amie dont le mari avait sa situation à Winnipeg, me sachant toute seule m'engagea à venir la retrouver, et voilà comment vous m'avez ainsi rencontrée ce jour...."

Et ma pauvre amie se tut... Je restais silencieux, et devant moi je revoyais les pommiers fleuris, et la pluie des blancs pétales couvrant la blonde chevelure de cette même femme que je voyais auprès de moi. Les rires avaient cessé, et les larmes étaient venues....

A. C. de la Lande

NOTES LOCALES

M. et Mme Ballières de l'avenue Provencheur ont eu la douleur de perdre cette semaine leur petite fille de deux semaines. Nous offrons nos sincèse condoléances aux parents éprouvés.

Le 22 ct. à 7 1-2 de rélevée, aura lieu au Club belge, avenue Provencher, un concert dramatique. Nous espérons voir une salle bien remplie pour cette soirée.

Arthur de Jardin, 290 Garry Street, a été par arrêté royal daté du 5 décembre 1921, nommé Consul de Belgique à Winnipeg, avec jurisdiction sur la Province du Manitoba, en remplacement de Monsieur Dubuc, qui a résigné ce poste il y a quelque temps. Monsieur Arthur de Jardin a ses bureaux au 290, Garry Street, et est chevalier de l'Ordre de Leopold.

La législature provinciale est en session depuis jeudi dernier.

M. l'abbé Caron en visite à l'Archevêché depuis quelques jours doit partir demain pour Saskatoon et Prince-Albert.

Les compagnies de chemins de fer ont consentis à une réduction de prix de passagers pour les fêtes du carnaval d'hiver à Winnipeg depuis Port Arthur Ont. toutes les parties de la province du Manitoba et de la province de Saskatchewan. Les billets seront en vente du 4 au 10 février et seront bon pour retour à distantion jusqu'au 14 février. Le prix sera un passage et un tiers et 25 sous de plus pour retour.

La partie de cartes tenue lundi dernier au profit de l'église Holy Cross a été un succès. Les prix pour les monsieurs ont été gagné par MM. Hawkes et Ernest Gagnon. Prix des dames, par Mesdames M. L. Lambert et T. Hanghey.

Quelques vols ont été commis ces jours derniers à Fort-Garry et à St-Norbert ont a volé le restaurant de M. Leclair.

Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

Deux bandits masqués ont volé la Banque de la Province la branche de Winnipeg Nord hier entre midi et demie et ont pris la fuite avec la somme de $3.000.

La compagnie de Ford annonce une nouvelle réduction de ses chars de $25.00 à $60.00 par chars.

A l'occasion de son mariage quelques amis intimes de M. R. Stanners se sont reunis samedi dernier à la résidence de M. Gustave Rocan et lui ont présenté une bourse en or bien garnie. L'heureux couple est parti hier pour un voyage de noces à Vancouver. Nos voeux les accompagnent.

On rapporte la vente de plusieurs fermes à $100 l'acre dans le district de Swan Lake.

PROTESTATION

Depuis deux jours mon téléphone n'a cessé de marcher, m'apportant de tous les côtés de Saint-Boniface les protestations indignées des belges de ces parages, contre un article paru dans un journal anglais de Winnipeg, partant la rubrique "St. Boniface takes steps to look after unemployed" et où il est laissé entendre que les belges sont des "eternal paupers".

Au nom du club belge de Saint-Boniface, au nom de la société "Nos Belges en avant", au nom de la fanfare de la cité de St-Boniface, au nom enfin de tous les belges et personnes bien pensantes de langue française de ce pays, je proteste contre l'insinuation de la "Free Press" de Winnipeg. Pour donner plus de poids a ma protestation, je me suis rendu chez Son Honneur le Maire de Saint-Boniface, et chez le directeur régional de la "Royal Bank" du mêmen endroit et cite ci-après leur déclaration qu'ils m'ont chacun permis de reproduire.

Le sBelges ne comptent aucun indigent; ils ne demandent que du travail, et uniquement du travail.—M. Laurendeau, Maire.

Les Belges sont les meilleurs, les plus courageux et les plus honnêtes des clients de notre banque de Saint-Boniface. — Mgr. Royal Bank, St-Boniface.

A. C. de la Lande.

CONDOLEANCES

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de Madame D. Poulain (née Tremblay), épouse de M. L. E. Poulain, secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Vital.

Madame Poulain était une mère de famille admirable, elle était dame de Ste Anne et douée d'un caractère gai et très aimable, elle ne comptait que des amis chez notre population. Elle sera vivement regrettée par tous ceux qui ont eu l'avantage de vivre dans son intimité.

A part son mari, son père, ses frères et soeurs, elle laisse pour pleurer sa perte quatre enfants encore en bas âge.

A la famille éplorée nous offrons l'expression sincère de notre profonde sympathie.

Elèves! Seconde Notice

Nous avons annoncé dans notre édition de la semaine dernière que M. W. A. Shannon arrangeait un concours parmi les élèves de l'Académie Saint-Joseph et ceux de l'Ecole Provencher. Cette semaine, nous avons le plaisir de fournir quelques informations; et l'éidition de la semaine prochaine en donnera un aperçu complet, ainsi que le nom des trois juges.

Le Concours

Ecrire une lettre circulaire, la meilleure qui puisse servir à M. Shannon, pour annoncer aux gens, de St-Boniface, le fait de son entrée dans la vie commerciale da cette ville.

Règlements

Les élèves qui veulent prendre part au concours doivent avoir moins de 16 ans et se proposent de faire leur cours complet. Seulement un prix sera accordé aux concurrents des classes supérieures, les deux autres aux concurrents d'autres classes. La lettre ne doit pas contenir plus de 250 mots, et rédigée à la 3ième personne et non signée, car le système de nombres sera employé.

Au moins 70 lettres doivent être soumises aux juges.

Les Faits

M. W. A. Shannon est venu d'abord à St-Boniface il y a 18 ans. Il a vécu ici les 9 dernières années, dont six consacrées à l'enseignement dans les écoles de Norwood, après lesquels il résigna en juillet 1919 et joignit l'administration de la Mutual Life of Canada.

Pendant les deux années successives il a obtenu la distinction de meilleur agent de la compagnie pour tout le Canada. Il est décidé maintenant à s'engager dans une assurance générale: incendie, vie, automobile, etc., et probablement ouvrira un bureau.

Motto: Service rapide, courtoisie et efficacité.

Représentant de quelques-unes des meilleurs compagnies du Canada.

Prix—Deux Médailles

Premier prix—Médaille en or.
Deuxième prix — Médaille en argent.

Si les gagnants désirent une substitution à leur prix, elle leur sera accordée.

LES FETARDS ET LA MISERE

(de l'Action Catholique)

En ces jours où la misère torture tant de foyers, c'est un scandale et une provocation que de lire dans certains journaux le récit détaillé des fêtes que se paient certains richards dans les grands hôtels.

A ce sujet "Le Nationaliste" fait les très justes remarques suivantes: Si les reproduire peut donner un peu de pudeur à ceux qui croient nécessaire de faire savoir au public que tel soir dans tel hôtel ils se sont amusés de telle façon, ce sera quelque chose.

Le moins qu'on puisse demander à ces païens parvenus, c'est de goberger, de sautiller et de se déhancher chez eux. Et si ces sybarites, oublieux des misères des vétérans et des pauvres, tiennent absolument à l'entrain de la société, au faste, à l'étalage, qu'ils aient au moins la décence d ene pas prolonger le bruit de leurs fêtes dans les journaux, faisant de leur joie une plus grande douleur pour les déshérités. Ceux qui ónt eu un jour de l'an triste ne connaissent pas toujours les réjouissances des autres ou ne s'en font pas une idée très nette. Ceux qui avaient une maigre provision ou, n'ont pas mangé à leur faim n'ont pas assisté au défilé des limousines devant les grands hôtels, n'ont pas entendu les musiques voluptueuses, n'ont pas vu le bruyant flamboiement de la fête. Pourquoi. par vanité, par amour de la publicité, jeter à leur privation une image brutale de la félicité.

Il n'y a pas longtemps, à Paris, un ouvrier a tué un bourgeois descendant de son automobile, simplement pour tuer un bourgeois, pour frapper un heureux. C'est l'os- de la bourgeoisie, qui enfonce petit à petit de ces haines dans le coeur des nécessiteux.

Ces extravagantes coutumes de festoyer, la veille de la Noel ou du Jour de l'An, nous viennent des Etats-Unis, le pays des colossales fortunes et des colossales misères, serre-chaude de socialisme, où ceux d'en bas envient et détestent ceux d'en haut.

La désintégration de la famille dont le féminisme est l'un des effets, est la cause de ces manifestations païennes. L'hôtel remplace le foyer et le plaisir qui enivre supplante la joie sereine et pure. C'est le "jazz-band" en tout et partout.

Les Canadiens ont d'autres traditions, pourtant. Leur idéal n'est pas encore celui des rastas et de la haute pègre cosmopolite, tapageurs fêtards des capitales du plaisir.

Pour réagir et pour réparer, des personnes charitables devraient instituer chaque 31 décembre une fête de charité, la fête des pauvres. C'est pour eux que brillerait le grand gala, un gala de bon goût, sans tapage.

Quelle plus noble fin d'année peut-on souhaiter que l'exercice de la charité? Le dernier jour employé à faire des heureux serait une garantie de bonheur pour le premier jour de l'an nouveau et une bénédiction pour les suivants. Tous les pauvres auraient leurs étrennes et oublieraient, pour quelques heures, l'inconnu du lendemain, les enfants surtout, expiateurs des fautes des grands, victimes touchantes de la dureté du monde.

A une époque de crise comme aujourd'hui, l'orgie des réjouissances bruyantes est un crime national. La société qui tolère trop longtemps de ces contrastes de luxe insolent et bête et de détresse inconsolée, danse sur l'emplacement des futures barricades de la guerre des classes.

Etienne Anthony.

LA REVUE MODERNE

EDITION DE JANVIER

La Revue Moderne de janvier se présente sous les plus jolies couleurs, et les verts harmonieux encadrent un délicat et gracieux sujet du dix-huitième siècle, représentant une scène d'intérieur des plus gracieuses. La beauté, la grâce et la distinction des personnages donnent un grand charme à ce tableau d'un autre âge.

Le sommaire est on ne peut plus intéressant:

Notre meilleur ami, par Madeleine.

A travers le Canada, par Henri Mareuil.

Trois Disparus, par Olivar Asselin.

Le Premier Ministre du Canada, par Luc Aubry.

Pour mon jour de l'an (poésie), par E. E. Laurent.

Tribune Libre, par J. E. Prince.

A Propos de critique, par La Directrice.

M. Marcel de Verneuil, par La Rédaction.

En Bretagne chez Botrel, par Gilbert Dupe.

Pierre Chauveau, par Arthur Beauchesne.

Le Consul de France au Canada par La Rédaction.

Livres et Revues, par Louis Claude.

La Vie Sportive, par Ludor.

Une Mise au Point, par A. Racicot.

Revue Artistique, par Louise Charpentier.

L'Honorable Léon Daudet, par LaRocque de Roquebrune.

Mon Entrée dans la 5ième Ar-

Le Maréchal Foch, par Madeleine.

mée, par Maurice Billard.

Le délicat roman de Georges Ohnet: Le Chant du Cygne occupe plusieurs pages de ce beau numéro de la Revue Moderne, et les pages féminines sont intéressantes, variées et nous permettent d'apprécier de nouveaux et jolis talents féminins.

La Revue Moderne est en vente partout au prix de 25 sous. Pour tous renseignements, s'adresser à 147 rue Saint-Denis, Montréal.

CITY OF SAINT BONIFACE MANITOBA

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales payables par taxes spéciales, à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les deux côtés des rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette en vingt ans; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par année et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par année.

Il sera prélevé sur les propriétés faisant front sur chaque côté des rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait une somme de $4.00 par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal, et à cette somme le coût de chaque connexion qui pourrait être construite sera ajouté, le tout payable en vingt ans avec intérêt calculé tel jue ci-dessus mentionné.

Les améliorations locales et les rues ou parties de rues sur lesquelles elles devront être faites sont comme suit:

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Seine, de la rue Dubuc à la ligne sud du Lot 76 Plan 651. Coût approximatif $1600.20.

Un canal d'égoût souterrain sur la rue St-Jean-Baptiste, de la ligne sud du lot 25, bloc 1 Plan 1357 au centre de la rue Victoria, une distance de 241 pieds. Coût approximatif, $920.60.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle affectée, pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ces travaux et à prélever les taxes spéciales de frontage ci-haut mentionnées.

Par Ordre,
Ernest GAGNON,
St-Boniface, Man. Greffier.
le 18 janvier, 1922.

CITE DE ST-BONIFACE

BOIS DE CORDE

Des soumissions cachetées seront reçues par le Soussigné jusqu'à 8 heures du soir, le 23 janvier 1922, pour la fourniture de 500 cordes, plus ou moins, de bois de corde, d'épinette ou de cyprés ou de tremble coupé vert cet hiver, qui devra être livré dans la ville en quantités et aux endroits que la Municipalité jugera à propos, durant le cours de l'année commençant le 1er février 1922 et se terminant le 31 janvier 1923.

Les soumissions devront être rédigées sur les formules que l'on pourra se procurer au bureau de l'Ingénieur. Une garantie au montant de $200.00 soit argent ou chèque certifié par la banque devra accompagner chaque soumission, et ce montant ne sera remboursable à l'entrepreneur qu'à la termination satisfaisante du contrat. Le Conseil ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par Ordre,
Ernest GAGNON,
Bureau du Greffier,
St-Boniface, le 13 janvier, 1922.